

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 02374

Numéro SIREN : 428 672 240

Nom ou dénomination : 1000 NR

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/026369

# GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE



## DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/026369**  
n° de gestion : **1999B02374**  
n° SIREN : **428 672 240 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 24/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

1000 NR - Société à responsabilité limitée  
avenue de Saint-caprais Zone deloisirs de Cantemerle 31240 L'unior -FRANCE-

2196566

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



2196566

Designation de l'entreprise :	1000NR	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *	1   2
Adresse de l'entreprise	BP 54240 31432 TOULOUSE CEDEX 4	Durée de l'exercice précédent *	1   2
Numéro SIRET *	4 2 8 6 7 2 2 4 0 0 0 0 2 8	Neant	<input type="checkbox"/>
			Exercice clos le, 3   1   1   2   2   0   1   7
		Brut 1	Amortissements provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé	(I)	AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	535 012
Autres immobilisations corporelles		AT	1 220 240
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Crances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
	TOTAL (II)	BJ	1 755 252
Matières premières, approvisionnements		BL	29 067
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	1 419
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	178 119
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....		CD	
Disponibilités		CF	146 036
Charges constatées d'avance (3)*		CH	7 095
	TOTAL (III)	CJ	361 737
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW	
Primes de remboursement des obligations	(V)	CM	
Écarts de conversion actif *	(VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 116 989
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks

Des implications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

Crances :



Designation de l'entreprise		1000NR	Neant
			Exercice N
<b>CAPITAL PROPRES</b>			
	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé .. . . . . 7 700 ..)	DA	7 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport. ....	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK .. . . . . )	DC	
	Réserve legale (3).	DD	770
	Réerves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réerves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI .. . . . . )	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ .. . . . . )	DG	95 532
	Report à nouveau	DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	227 572
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (II)</b>	331 574
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		<b>TOTAL (II)</b>	DO
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		<b>TOTAL (III)</b>	DR
<b>DETTE (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI .. . . . . )	DV	846
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	176 641
	Dettes fiscales et sociales	DY	160 492
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		<b>TOTAL (IV)</b>	337 979
	Écarts de conversion passif *	ED	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 669 553
<b>RENOVIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1950)	1C		
	Écart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	337 979	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

**③ COMpte de RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

**DGFiP N° 2052-SD 2018**

Formulaire obligatoire, article 521 V  
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		1000NR			Neant	<input type="checkbox"/> *		
				Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	3 946 312	FE		FF		
		services	99 422	FH		FI		
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	<b>FJ</b>	<b>4 045 734</b>	<b>FK</b>		<b>FL</b>		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					<b>FR</b>		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA		
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					<b>GF</b>		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						<b>GG</b>		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					<b>GH</b>		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					<b>GI</b>		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					<b>GJ</b>		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					<b>GK</b>		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					<b>GL</b>		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					<b>GM</b>		
	Définitions positives de change					<b>GN</b>		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					<b>GO</b>		
	<b>Total des produits financiers (V)</b>					<b>GP</b>		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					<b>GQ</b>		
	Intérêts et charges assimilées (6)					<b>GR</b>		
	Définitions négatives de change					<b>GS</b>		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					<b>GT</b>		
	<b>Total des charges financières (VI)</b>					<b>GU</b>		
						<b>GV</b>		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						<b>93</b>		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						<b>GW</b>		
REMARQUE : voir tableau n° 2053. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire article 57 A  
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		1000NR	Neant	
				Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 633	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	6 633
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 923	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 859	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	10 783
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HI	(4 149)
	Impôts sur les bénéfices *	(X)	HJ	
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			
	<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	3 692	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	61 658	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	194 856	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
REGULARISATIONS FOURNISSEURS EXERCICE ANTERIEUR				2 231 6 633
DONS & LIBERALITES				3 692
VNC DES IMMOBILISATIONS HS				4 859
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 669 552,97 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 227 571,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/05/2018 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

en diminution de l'impôt au crédit du compte CICE 69521

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

CICE 2017: 57 196 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement, maintien et/ou augmentation des salaires

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 755 252 E**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 713 777	156 990	115 514	1 755 252
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>1 713 777</b>	<b>156 990</b>	<b>115 514</b>	<b>1 755 252</b>

**3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 447 436 E**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 448 050	110 041	110 655	1 447 436
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>1 448 050</b>	<b>110 041</b>	<b>110 655</b>	<b>1 447 436</b>

**3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel et outillage	535 012	476 126	58 886	de 3 à 69 ans
Instal géné et amé divers	1 042 120	839 151	202 969	de 2 à 7 ans
Matériel de bureau & informatique	177 247	131 286	45 961	de 3 à 7 ans
Mobilier de bureau	873	873	0	de 3 à 7 ans
<b>TOTAL</b>	<b>1 755 252</b>	<b>1 447 436</b>	<b>307 816</b>	

**3.2 - Etat des créances = 185 214 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	185 214	185 214	
<b>TOTAL</b>	<b>185 214</b>	<b>185 214</b>	

**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 31 736 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	31 736
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>31 736</b>

**3.4 - Charges constatées d'avance = 7 095 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Capital social = 7 700 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	770	10,00	7 700
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	770	10,00	7 700

**4.2 - Etat des dettes = 337 979 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	846	846		
Fournisseurs	176 641	176 641		
Dettes fiscales & sociales	160 492	160 492		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>337 979</b>	<b>337 979</b>		

**4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 131 693 E**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	23 487
Dettes fiscales & sociales	108 206
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>131 693</b>

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 4 045 734 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	3 946 312	97,54 %
Prestations de services	30 646	0,76 %
Produits des activités annexes	68 776	1,70 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 045 734</b>	<b>100,00 %</b>

**1000NR**

**ANNEXE**

page 7

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

**6 - AUTRES INFORMATIONS**

**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Produits à recevoir = 31 736 E**

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	31 736
Avoir à recevoir( 40980000 )	10 937
Contrib. addit a recevoir( 44871000 )	20 799
<b>TOTAL</b>	<b>31 736</b>

**8.2 - Charges constatées d'avance = 7 095 E**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance( 48600000 )	7 095
<b>TOTAL</b>	<b>7 095</b>

**8.3 - Charges à payer = 131 693 E**

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	23 487
Fournisseur fact non parvenues( 40810000 )	23 487
Dettes fiscales et sociales :	108 206
Dettes prov. congés payés( 42820000 )	54 959
Autre charge à payer( 43860000 )	23 632
Effort construction( 43861000 )	3 886
For' prof continue( 43861100 )	8 740
Taxe d'apprentissage( 43861200 )	5 873
Agefiph( 43861400 )	3 396
Etat charge à payer( 44860000 )	7 719
<b>TOTAL</b>	<b>131 693</b>

**1000 NR**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 700,00 Euros  
Siège Social : Avenue de Saint-Caprais, Zone de loisirs de Cantemerle, 31240 L'UNION  
428 672 240 RCS TOULOUSE

**PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 29 JUIN 2018**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,  
ET LE VINGT-NEUF JUIN,  
À NEUF HEURES,**

La société SD2R SAS, société par actions simplifiée au capital de 122 500,00 Euros dont le siège social est sis 56 rue Alfred Duménil, 31000 TOULOUSE, représentée par Monsieur Michel REGLAT son Président, a, en sa qualité d'associé unique et propriétaire de la totalité des 770 parts de la société 1000 NR, société à responsabilité limitée au capital de 7 700,00 Euros, dont le siège social est Avenue de Saint-Caprais, Zone de loisirs de Cantemerle, 31240 L'UNION, pris les décisions ordinaires suivantes sur convocation régulière de la gérance.

Le gérant, Monsieur Michel REGLAT est présent, et constate la présence de l'associé unique, la société SD2R SAS.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

**Ordre du jour :**

- Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le **31 décembre 2017**,
- Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et affectation du résultat,
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Quitus à la gérance,
- Renouvellement du mandat du gérant,
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- ses rapports,
- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe,
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'Associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les décisions suivantes sont prises :

### PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2017** approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un bénéfice de **227 571,88 euros** contre 149 384,56 euros pour l'exercice précédent.

L'Associé unique donne quitus entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Cette décision est adoptée.**

### DEUXIEME DECISION

L'Associé unique après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à **227 571,88 euros** approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter le bénéfice distribuable, comme suit :

Résultat : 227 571,88 Euros

**Affectation :**

- La somme de 11 318,88 Euros au compte « Autres réserves », le portant de 95 531,85 Euros à 106 850,73 Euros,
- Le solde, la somme de 216 253 Euros à titre distribution de dividendes au profit de l'associé unique, la société SD2R.

En conséquence, un dividende de 280,84 euros par part sociale sera versé.

Il est précisé que les dividendes perçus par l'associé personne morale, la société SD2R SAS, pour un montant de **216 253 euros**, ne sont pas éligibles à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par part	Revenus éligibles à l'abattement de l'article 158-3 CGI	Revenus non éligibles à l'abattement de l'article 158-3 CGI
31/12/2016	194,00 €	0	149 384,00 €
31/12/2015	235,82 €	0	181 578,00 €
31/12/2014	257,73 €	0	198 450,00 €

**Cette décision est adoptée.**

### TROISIEME DECISION

L'Associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

L'Associé unique approuve :

- la reconduction pour l'année écoulée du contrat de prestations de services entre la société TRYPTIC SERVICES et la Société SD2R SAS pour le compte de ses filiales.

Montant comptabilisé en charge: **72 304,89 euros**

**Cette décision est adoptée.**

**QUATRIEME DECISION**

L'Associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de gérant de Monsieur Michel REGLAT, décide de renouveler ce mandat pour une durée de un an, venant à expiration lors de l'assemblée générale tenue en **juin 2019** et qui approuvera les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018**.

**Cette décision est adoptée.**

**CINQUIEME DECISION**

L'Associé unique prend acte que le gérant n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat au cours de l'exercice clos.

**Cette décision est adoptée.**

**SIXIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour procéder à toutes publications et formalités requises par la loi et les règlements.

**Cette décision est adoptée.**

**CLOTURE**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

**SD2R SAS**

Représentée par M. Michel Réglat son Président

